



Cofinancé par
l'Union européenne

fedasil

AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La réinstallation en Belgique



Contenu

	p.
Qu'est-ce que la réinstallation ?	4
Quels en sont les objectifs ?	6
Quel est le cadre institutionnel ?	8
Qui peut être réinstallé ?	9
Quels sont les besoins mondiaux ?	10
La réinstallation en Belgique	12
Quelles opérations ont déjà été menées ?	14
Que font le CGRA et Fedasil ?	16
Qui sont les réfugiés réinstallés ?	18
Quelles situations fuient-ils ?	20
À quoi ressemble le trajet de réinstallation ?	22
Community Sponsorship	26
Partenariats	28
Glossaire	30
Contact	31



Qu'est-ce que la réinstallation ?

La réinstallation implique la sélection et le transfert de réfugiés depuis un pays dans lequel ils ont cherché une protection vers un pays tiers qui accepte de les accueillir comme réfugiés.

Depuis les premières opérations de réinstallation dans les années 50, le programme a déjà offert une protection à des millions de personnes ainsi que l'opportunité de démarrer une nouvelle vie dans un pays tiers.

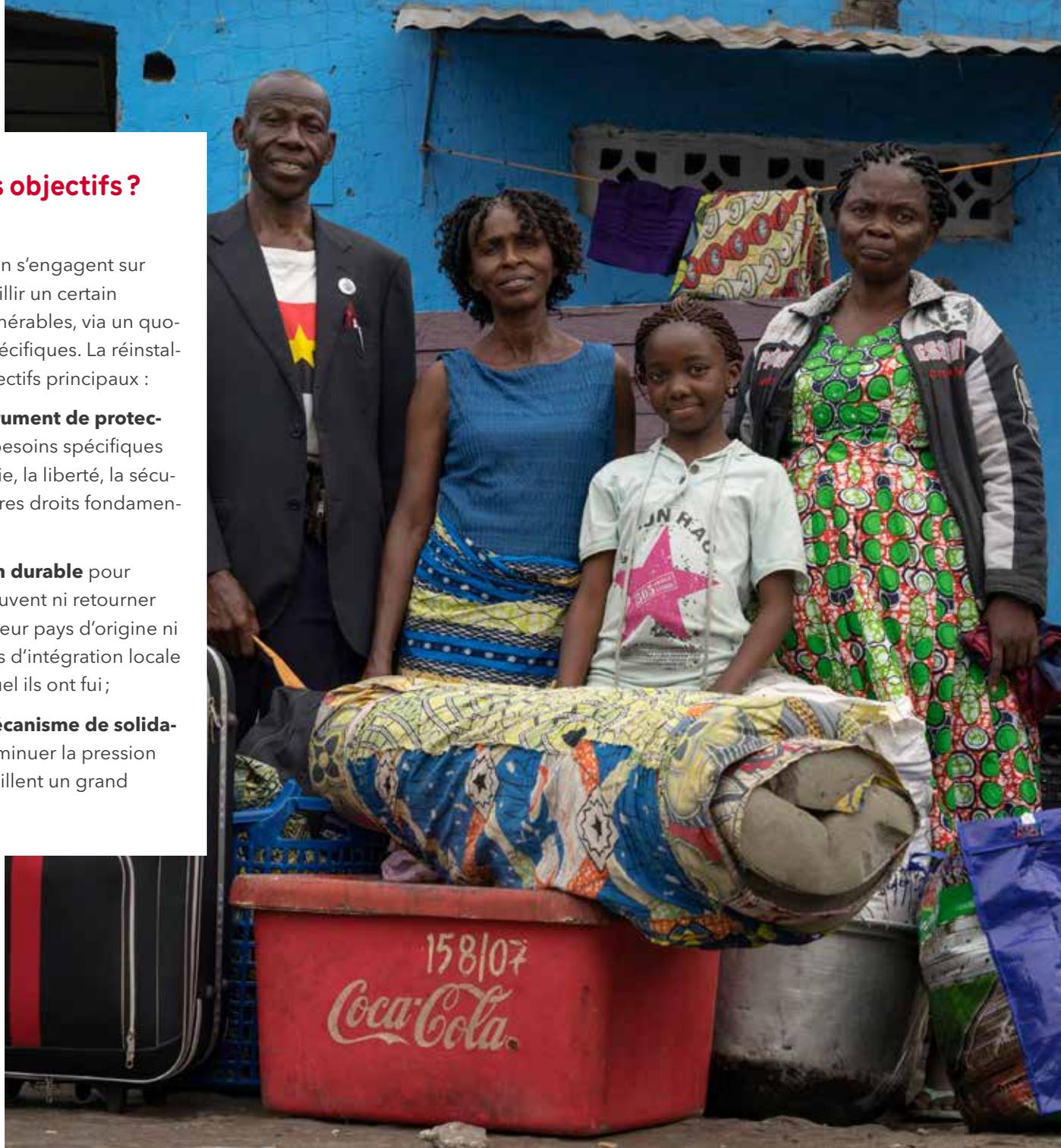


La réinstallation est une route migratoire **sûre** et légale pour les réfugiés **vulnérables**.

Quels en sont les objectifs ?

Les pays de réinstallation s'engagent sur base volontaire à accueillir un certain nombre de réfugiés vulnérables, via un quota ou des opérations spécifiques. La réinstallation poursuit trois objectifs principaux :

- Elle constitue un **instrument de protection** qui répond aux besoins spécifiques des réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé et les autres droits fondamentaux sont menacés ;
- Elle offre une **solution durable** pour les réfugiés qui ne peuvent ni retourner volontairement dans leur pays d'origine ni avoir des perspectives d'intégration locale dans le pays vers lequel ils ont fui ;
- Elle représente un **mécanisme de solidarité** permettant de diminuer la pression sur les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés.



Quel est le cadre institutionnel ?

HCR

Le HCR joue un rôle crucial dans la réinstallation : il identifie les réfugiés vulnérables qui peuvent bénéficier de la réinstallation et fixe également chaque année les besoins et les priorités au niveau mondial.

Le HCR organise par ailleurs une conférence annuelle internationale qui réunit les acteurs concernés : les gouvernements, les ONG, les réfugiés réinstallés en tant qu'experts du vécu...

Union européenne

La réinstallation constitue également une pierre angulaire de la stratégie globale de l'Union européenne en matière d'asile et de migration. La Commission européenne définit des priorités communes en ligne avec les recommandations du HCR.

Ces priorités se concentrent sur des régions géographiques, des nationalités ou des catégories de réfugiés spécifiques. La Commission fournit par ailleurs un soutien financier aux États européens qui réinstallent des réfugiés vulnérables.

Qui peut être réinstallé ?

Pour être réinstallée, une personne doit remplir une série de conditions préalables.

Réfugié reconnu

La personne doit avoir obtenu le statut de réfugié (Convention de Genève) et être enregistrée auprès du HCR.

Solution durable

Le HCR étudie la situation personnelle de chaque réfugié reconnu. Si aucune autre solution durable n'existe, comme un retour vers le pays d'origine ou une intégration dans le premier pays d'asile, le réfugié peut être éligible à la réinstallation.

Les réfugiés éligibles pour la réinstallation répondent à un ou plusieurs critère(s) de vulnérabilité suivant(s) :

- besoin de protection juridique et/ou physique ;
- survivants de violences et de tortures ;
- besoins médicaux ;
- femmes et filles en situation à risque ;
- regroupement familial lorsque la réinstallation est le seul moyen pour réunir des membres d'une famille ;
- enfants et adolescents en situation à risque ;
- absence d'autres solutions durables à court terme.

Quels sont les besoins mondiaux ?

Selon les chiffres du HCR, **108,4 millions** de personnes ont été contraintes à l'exil à travers le monde en 2022, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays d'origine. Il s'agit du déplacement forcé le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.

Parmi eux, on compte plus de **35,3 millions** de réfugiés, dont 70 % ont fui vers un pays voisin de leur pays d'origine. Nombre d'entre eux vivent dans une grande précarité et n'ont pas accès à une protection de facto.

Les pays qui les accueillent, quant à eux, font face à des défis importants et à une pression de plus en plus accrue.

Le HCR estime qu'en 2024 plus de

2,4 millions

de personnes auront besoin d'être réinstallées.

Besoins par population :

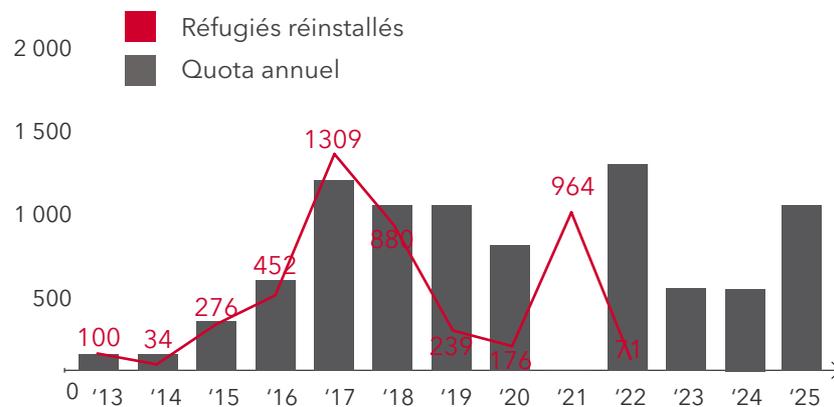
1. Syrie
2. Afghanistan
3. République démocratique du Congo
4. Soudan du Sud
5. Myanmar



La réinstallation en Belgique

Depuis 2013, la Belgique dispose d'un programme structurel où le gouvernement s'engage chaque année à accueillir un nombre défini de personnes à réinstaller dans notre pays.

Le gouvernement tient compte des recommandations de la Commission européenne et du HCR au moment d'établir le quota et les priorités en ce qui concerne les nationalités et les pays d'asile. Le programme est cofinancé par le FAMI, le Fonds Asile, Migration et Intégration.

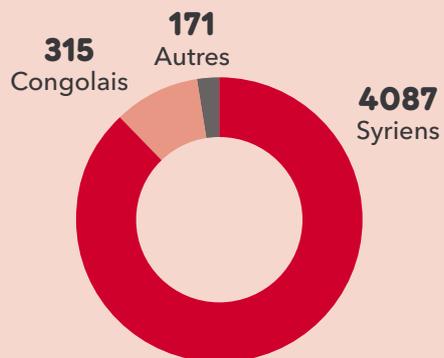


Quelles opérations ont déjà été menées ?

Ces dernières années, des opérations de réinstallation ont été menées dans différents pays et pour diverses populations de réfugiés.

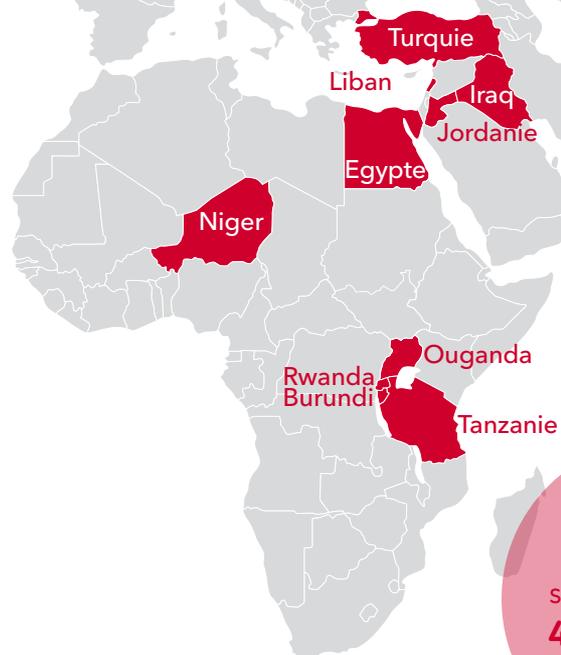
PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

* Jusqu'au 15/09/2023



PAYS DE PREMIER ASILE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

* Jusqu'au 15/09/2023



Depuis le début du programme structurel en 2013, **4.573 réfugiés** ont été réinstallés.

Que font le CGRA et Fedasil ?

Le CGRA et Fedasil sont les deux principales administrations belges impliquées dans la réinstallation. Elles soumettent annuellement une proposition conjointe de réinstallation à leur autorité politique et établissent, sur base de la politique définie, le planning opérationnel.

CGRA

Vu son mandat de protection et son expertise relative aux différents pays, le CGRA (Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) auditionne les réfugiés et donne un avis de sélection au Secrétaire d'État compétent, qui prend la décision finale d'admission. Le CGRA prend une décision formelle de reconnaissance du statut de réfugié pour les réfugiés réinstallés après leur arrivée.

Fedasil

Fedasil gère, en collaboration avec des partenaires, la préparation, le voyage, l'accueil et l'accompagnement des réfugiés réinstallés. Ceux-ci suivent un trajet d'accueil spécifique dans les mois qui suivent leur arrivée.



Mohammed, Syrien réinstallé de Jordanie en 2017.

«Je me souviens de mon premier jour en Belgique. À l'aéroport, une collaboratrice de Fedasil m'a souhaité la bienvenue. Je me rappellerai toujours son sourire. Pour moi, la réinstallation a été comme une deuxième naissance, un nouveau départ. Ici, j'ai des droits, je peux être moi-même et faire mes propres choix sans avoir peur.»



Qui sont les réfugiés réinstallés ?

En 2022...

Critères de vulnérabilité : 90 % des réfugiés réinstallés appartenaient à l'une des trois catégories de vulnérabilité suivantes : besoin d'une protection juridique et physique, victimes de violences et de torture, enfants/adolescents en situation à risque.

Sexe et âge : 53 % étaient des hommes et 47 % des femmes. Le groupe de réfugiés réinstallés était relativement jeune : 71 % d'entre eux avaient entre 0 et 40 ans.

Composition familiale : 99 % des réfugiés qui ont été réinstallés en 2022 sont arrivés en famille. Les familles accueillies étaient généralement des familles avec enfants, composées d'au moins quatre membres (80 %).

Fayez, Syrien réinstallé du Liban en 2015.

«Au Liban, j'étais menacé par des groupes religieux. Ma procédure a pris environ un an. Le HCR m'a appelé pour me dire que mon dossier avait été accepté par la Belgique. Cela a été un défi de m'adapter à un tout nouvel environnement – les gens, le travail, la culture. Mais les Belges sont compréhensifs et je suis heureux ici. Je me sens en sécurité et je peux aller de l'avant.»



Quelles situations fuient-ils ?



Syrie : « La guerre en Syrie dure depuis plus de dix ans et a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes. Des millions de Syriens ont dû fuir en laissant tout derrière eux.

Il y a aujourd'hui 6,5 millions de réfugiés syriens, dont la grande majorité se trouve en Turquie, au Liban et en Jordanie. » (HCR, juin 2023)

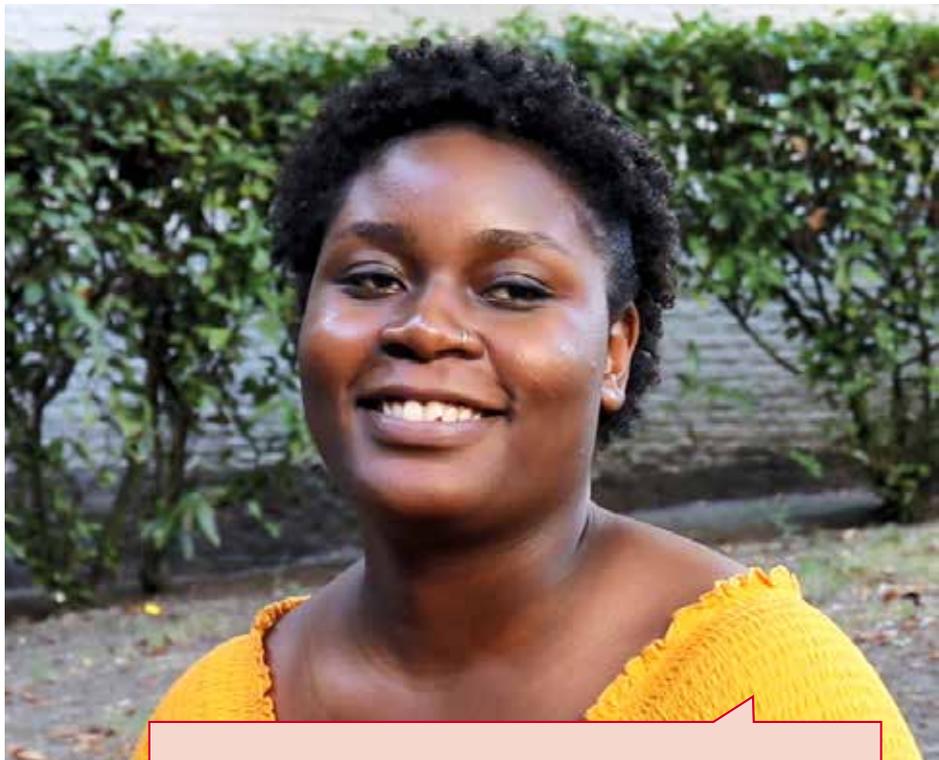


Congo : « Ces dernières années, plusieurs vagues d'agitation en République démocratique du Congo ont provoqué des déplacements massifs de population. Actuellement, plus de 1 million de réfugiés de RDC sont accueillis dans des pays d'Afrique. » (HCR, août 2023)



Méditerranée centrale :

« Les persécutions, les conflits et les violations des droits de l'homme continuent à forcer un grand nombre de personnes à fuir vers l'Europe pour y chercher la sécurité. En 2022, 159 500 personnes ont déjà risqué leur vie pour gagner l'Europe par la mer. » (août 2023)



Salem, Congolaise réinstallée d'Ouganda en 2017.

« Parfois, les Belges ont du mal à imaginer les immenses problèmes que rencontrent les réfugiés. Après avoir fui le Sud-Kivu, j'ai vécu en Ouganda pendant deux ans. Aujourd'hui, grâce à la réinstallation, la Belgique m'a donné une deuxième chance. Je veux la saisir, reconstruire ma vie et ne manquer aucune opportunité. Plus tard, je voudrais devenir photographe. »



À quoi ressemble le trajet de réinstallation ?

La réinstallation est une procédure qui comprend plusieurs étapes impliquant une série d'acteurs nationaux et internationaux. Le choix final d'être réinstallé appartient au réfugié, qui peut décider à tout moment de continuer ou d'interrompre la procédure.



1. La présélection

Dans le cadre de son mandat, le HCR identifie les réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés et propose leur dossier à un pays de réinstallation. Les réfugiés ne peuvent pas choisir le pays dans lequel ils seront réinstallés. Ils sont pré-sélectionnés sur base des critères de vulnérabilité du HCR.

2. La sélection

Le CGRA mène des entretiens avec les réfugiés lors d'une mission dans le premier pays d'asile ou bien en ligne, en vue de faire une sélection. Sur base de l'entretien et du dossier, le CGRA remet un avis au Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Les dossiers sont aussi examinés par la Sûreté de

l'État. Le Secrétaire d'État prend la décision finale et donne l'instruction à l'Office des étrangers de permettre l'accès au territoire.

3. Screening médical & entretien social

Fedasil effectue un screening médical et organise un entretien social, qui n'ont pas d'influence sur la décision de sélection. Les informations sociales et médicales sont transmises aux équipes médicales des futures structures d'accueil afin de garantir un accueil adapté aux besoins des personnes réinstallées.

4. Orientation culturelle (BELCO)

Fedasil est responsable de l'organisation de BELCO, l'orientation culturelle belge. BELCO est obligatoire pour toute personne de plus de 14 ans. L'objectif est d'informer les réfugiés avant leur départ et de les aider à mieux gérer leurs attentes. Pendant plusieurs jours, une série de thèmes fixes (choc culturel, ligne du temps, la Belgique, logement, éducation, emploi, famille, santé, coût de la vie, voyage) et de thèmes transversaux (normes & valeurs, droits & devoirs...) sont abordés. Fedasil mène aussi des entretiens individuels avec les réfugiés pour préparer l'accueil en Belgique.

5. Le voyage

Après avoir obtenu les documents nécessaires via les ambassades sur place, les réfugiés quittent le pays dans lequel ils se trouvent. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'occupe de la réservation des vols, des dernières visites médicales et de l'accompagnement des réfugiés de leur départ à leur arrivée en Belgique.

6. Accueil par Fedasil ou ses partenaires

À leur arrivée, les réfugiés sont accueillis dans la grande majorité des cas dans le réseau de Fedasil : dans un centre d'accueil spécialisé dans la réinstallation et/ou dans une initiative locale d'accueil (ILA). Ils ont accès à une aide matérielle et à un programme d'accueil axé sur la pratique (faire ses courses, utiliser les transports, trier les déchets, faire face au choc culturel...) et adapté à leurs besoins.

Il est en outre possible, directement après l'arrivée ou après un séjour dans le réseau de Fedasil, d'être accueilli en dehors du réseau, via le programme de Community Sponsorship ou un partenariat.

7. Demande de protection internationale

Pendant ce séjour, les réfugiés introduisent officiellement une demande de protection internationale à l'Office des étrangers (OE). Vu que leur dossier a déjà reçu un avis positif au préalable, ils obtiennent le statut de réfugié dans les semaines suivant l'arrivée.

8. BELCO+

Après l'arrivée, Fedasil donne aux réfugiés réinstallés la suite de la formation BELCO qu'ils ont suivie avant leur départ : BELCO+. Les deux formations sont synchronisées et fournissent au groupe cible les connaissances et les compétences nécessaires pour s'intégrer rapidement dans la société belge.

La formation se compose de différents modules que les réfugiés réinstallés suivent sur une période de plusieurs jours à plusieurs semaines.

9. Peer2Peer

Caritas International organise le volet peer2peer : il s'agit d'un programme destiné aux réfugiés qui ont été réinstallés en Belgique récemment. Ce programme comprend les points suivants :

- **des ateliers axés sur le développement personnel**, sous forme de sessions collectives et interactives sur certains thèmes psychosociaux et de citoyenneté ;
- une **plateforme en ligne** où les réfugiés peuvent échanger et recevoir de l'information fiable dans leur langue sur des thèmes liés à la vie quotidienne en Belgique (logement, transports en commun, assurances...);
- un réseau **d'ambassadeurs** constitué d'anciens réinstallés qui partagent leur expérience lors de BELCO et avec les nouveaux arrivants lors des ateliers.

Community Sponsorship

Le Community Sponsorship est un programme dans le cadre duquel un groupe d'accueil - composé de idéalement cinq bénévoles enthousiastes - accueille, accompagne et guide pendant au moins une année des réfugiés réinstallés dans la société belge.

Pendant toute la durée du trajet, les bénévoles peuvent compter sur le soutien d'une organisation partenaire expérimentée, comme Caritas International, qui est à son tour soutenue par Fedasil.

Dès que le(s) réfugié(s) donne(nt) son/leur accord pour

participer au programme, Fedasil et l'organisation partenaire cherchent une bonne correspondance (un « match ») avec un groupe d'accueil en Belgique. Ensuite, les préparatifs - comme la recherche d'un logement adéquat - peuvent commencer.

Les bénévoles aident le(s) réfugié(s) réinstallé(s) dans les nombreuses démarches à faire en tant que primo-arrivant(s) : apprendre à connaître les voisins, inscrire les enfants à l'école, chercher un emploi...



Vous souhaitez en savoir plus ?

Ne manquez pas de consulter la brochure !



«Je suis convaincue qu'avec cette famille, nous avons noué des amitiés qui perdureront. Plus une famille devient autonome, moins nous sommes nécessaires. C'est également l'objectif final.»

Tine, groupe d'accueil

Partenariats

Les réfugiés réinstallés peuvent également séjourner en dehors du réseau d'accueil, dans le cadre du modèle de partenariats que Fedasil a lancé début 2023.

Ce modèle offre plusieurs possibilités et peut déboucher sur une collaboration unique : une ville innovante collabore avec un CPAS expérimenté, une jeune ASBL travaille main dans la main avec une commune engagée, une ONG passionnée s'engage seule - avec une équipe multidisciplinaire - dans le projet...

Les partenaires poursuivent tous le même objectif : une intégration durable des personnes réinstallées dans le quartier qu'elles appellent désormais leur nouveau foyer. Ils prévoient un accueil et un accompagnement d'au moins une année pour une personne ou une famille réinstallée.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Ne manquez pas de consulter la brochure !



Glossaire



HCR

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés – Le HCR garantit les droits et le bien-être des réfugiés dans le monde.



OIM

Organisation internationale pour les migrations – L'OIM assure la gestion humaine et ordonnée des migrations et promeut la coopération internationale sur les questions migratoires.



Fedasil

Fedasil est l'agence fédérale belge pour l'accueil des demandeurs d'asile – Fedasil est chargée de l'accueil des demandeurs de protection internationale et d'autres groupes cibles, notamment les réfugiés réinstallés.



CGRA

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides – Le CGRA est une administration fédérale belge indépendante qui examine chaque demande de protection internationale de manière individuelle et impartiale, y compris dans le cadre de la réinstallation.



OE

L'Office des étrangers est l'administration fédérale belge en charge des affaires migratoires. L'OE intervient pour l'accès au territoire et est responsablement de l'enregistrement des demandes de protection internationale.

CONTACT

Vous avez des questions concernant la sélection des réfugiés réinstallés ou la protection internationale ? Contactez le CGRA via resettlement@ibz.fgov.be.

Vous avez des questions concernant le transfert vers la Belgique, l'accueil et l'accompagnement des réfugiés réinstallés ? Vous avez envie de savoir comment vous pouvez jouer un rôle dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés réinstallés en tant qu'organisation partenaire ? Contactez-nous via resettlement@fedasil.be.

Éditeur responsable : Fanny François, directeur général a.i.
 Responsable de la rédaction : Mieke Candaele
 Coordination : Danaé Coquelet | Contenu : Fedasil
 Lay-out : Fedasil | Photos : Layla Aerts, UNHCR Refugees Media, Belga, Fedasil | Impression : Daddy Kate (imprimé sur papier recyclé) | Tous droits réservés - Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur D/2020/10.053/2 | Bruxelles, septembre 2023.

Fedasil, siège central
 Rue des Chartreux 21
 1000 Bruxelles - Belgique
 T +32 2 213 44 11
info@fedasil.be
www.fedasil.be

*Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands.
 This brochure is also available in English.*

fedasil.be

Suivez-nous

